



Urbanisme

2022 Rapport de gestion

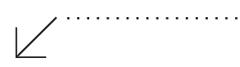
Dicastère

Urbanisme | Ressources humaines | Culture et durabilité

Service de l'urbanisme

Mme Carmen Tanner
Municipale

M. Julien Woessner
Chef de service



Administration

.....
**Responsable
de filière**

↙
Assistante administrative
et projets URB

↙
Assistante de direction
BAT

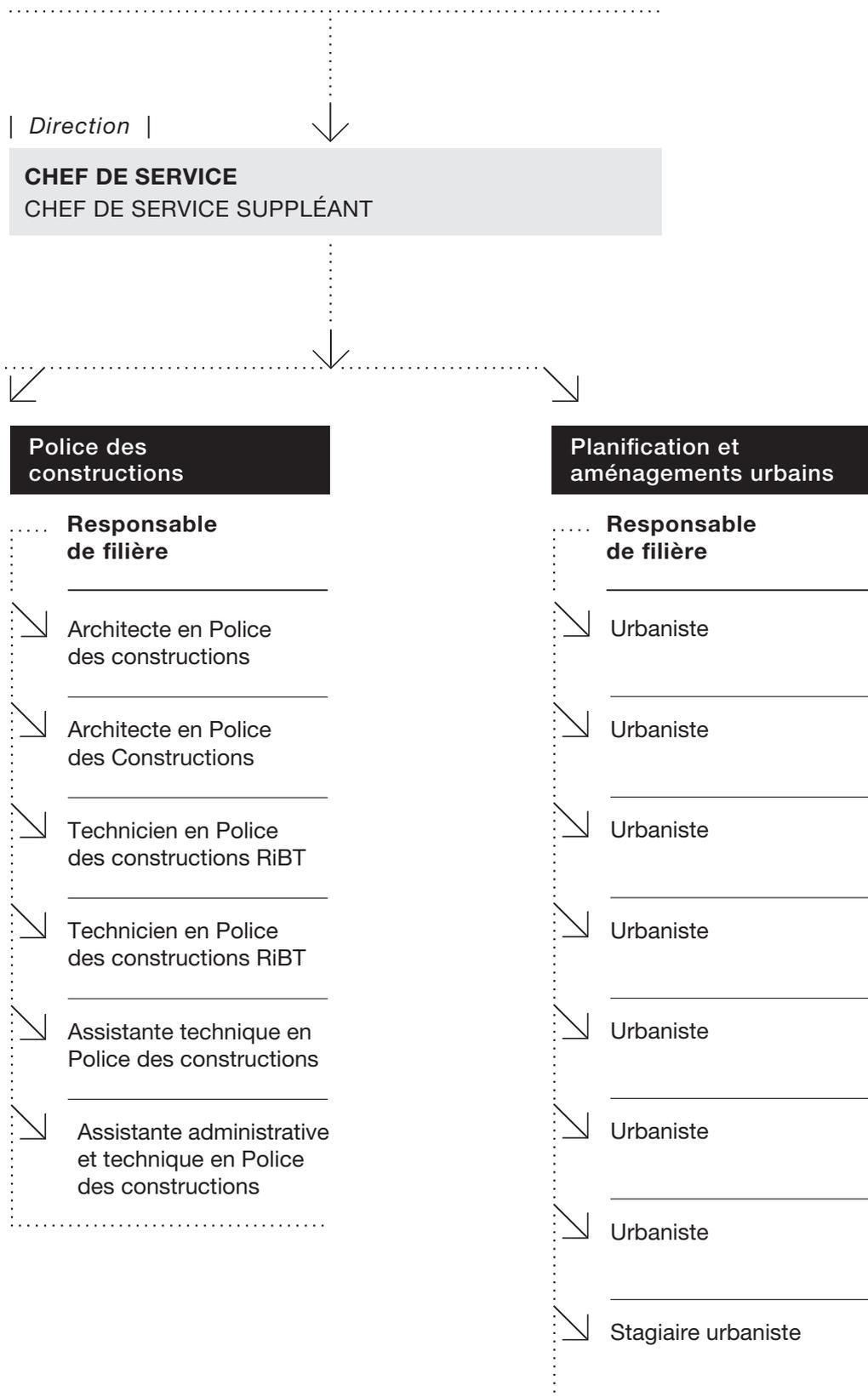
↙
Collaboratrice
administrative

↙
Apprenti

↙
Stagiaire

.....

MUNICIPALE | MUNICIPAL SUPPLÉANT



MISSIONS

Filière administration

La filière administration gère l'ensemble des aspects administratifs, RH et financiers des services de l'urbanisme et des bâtiments. En particulier :

- assurer l'accueil et l'orientation du public au guichet et la réception téléphonique ;
- assurer les travaux de secrétariat ainsi que le soutien administratif et logistique ;
- gérer l'interface avec la Municipalité concernant le traitement des rapports, des notes et des préavis ;
- coordonner les aspects ayant trait à la communication interne et externe, en lien avec les activités du service (événements, rédaction d'articles pour le journal communal, site internet, brochures, etc.). Organisation d'événements, notamment le cycle de conférence du Service ;
- gérer les ressources humaines du service ;
- soutenir administrativement les différentes filières (organisation de démarches participatives, mise en place d'outils informatiques, traitement de la correspondance, etc.) ;
- gérer les aspects financiers du service : comptabilité débiteurs et créanciers, élaboration du budget de fonctionnement avec les différentes filières, contrôle budgétaire des comptes de fonctionnement et d'investissement. Mener, à l'interne du service, le processus de bouclage des comptes annuels en collaboration avec le Service des finances (FIN) ;
- gestion de projets transversaux pour le service ;
- former des apprentis et maturants et garantir la qualité du suivi de l'apprentissage durant l'année en cours.

Filière police des constructions

- Répondre aux sollicitations des propriétaires et de leurs mandataires avant et pendant les procédures de demande de permis de construire.
- Traiter les demandes de permis de construire conformément aux lois, règlements et normes concernés, assurer le suivi des procédures y compris juridiques et le contrôle des chantiers.
- Traiter les demandes de travaux de minime importance, d'abattage d'arbres, de teintes de façades et d'enseignes en appliquant les règlements y relatifs.
- Traiter les demandes de fractionnement de parcelles, de réquisition de radiation et d'inscription de servitudes.
- Veiller au respect des prescriptions en matière de constructions et d'aménagement du territoire, procéder à des dénonciations en Préfecture ou des ordres de remise en état.
- Organiser et présenter les demandes de permis de construire à la Commission d'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Présenter les dossiers participant au développement de la Ville en séance de Municipalité.
- Fournir les prestations en police des constructions pour cinq communes voisines adhérentes au Réseau intercommunal de Bureaux Techniques (RiBT).
- Vérifier à l'application et le respect de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne),
- s'assurer du respect des conditions du permis de construire lors de la délivrance du permis d'habiter/utiliser.
- Organiser et piloter les visites de la Commission de salubrité.

- Participer à la Commission d'estimation fiscale ainsi qu'à la Commission d'éligibilité d'Y-Parc et rendre les décisions inhérentes.
- Assurer la mise à jour des registres cantonaux tels que les statistiques de la construction, le registre des bâtiments et la CAMAC.

Filière planification et aménagements urbains

- Planifier le développement de nouveaux quartiers et améliorer les quartiers existants, en agissant sur l'organisation du bâti, la conception des espaces publics et la disposition des activités, en cohérence avec les planifications sectorielles pilotées par les autres services communaux (transports, environnement, énergie, paysage, développement économique, politique du logement, etc.).
- Élaborer et veiller à l'application des instruments de planification du territoire (ex. plans directeurs et plans d'affectation – ci-après les plans) nécessaires au développement du territoire communal.
- Élaborer et piloter la politique foncière communale.
- Veiller à la bonne intégration de la population dans la démarche d'élaboration des plans, par des démarches participatives ou d'information.
- Mettre à jour les plans conformément aux délais légaux.
- Concevoir et réaliser les aménagements urbains permettant la valorisation des espaces publics dans l'ensemble de la ville, en partenariat avec les autres services.
- Représenter le Maître de l'ouvrage et défendre ses projets au sein des institutions régionales, cantonales et d'associations diverses.
- Participer à l'élaboration des stratégies territoriales ou d'amélioration du cadre de vie intercommunal et régional.
- Participer à la Commission urbanisme et mobilité.
- Participer à la consultation technique des projets soumis à la Police des constructions.

POINTS FORTS 2022

Filière administration

Cycle de conférences

En 2022, la Filière administration a pris le relais service avec la tenue de cinq conférences sur les de l'organisation du cycle de conférences du thématiques suivantes :

- Ville et politiques énergétiques : le rôle des labels.
- Urbanisme tactique : pour modifier rapidement la qualité des espaces publics et préparer des transformations plus pérennes.
- Le foncier : un levier pour des villes durables et solidaires.
- Urbanisme nourricier : l'alimentation au cœur des villes.
- Budgets participatifs : pour développer des projets urbains par et pour les citoyens.

Evénements

La filière a également contribué à l'organisation espace public à moins de 5 minutes de chaque d'événements divers, tels que l'inauguration de la Yverdonnois-e» ou des visites didactiques de la démarche participative pour le projet-pilote «Un ville dans le cadre des 50 ans du Prix Wakker.

Collaboration avec les hautes écoles

La filière a également accueilli deux classes de master en architecture qui ont choisi de travailler sur des contextes yverdonnois : un master de projet architectural de l'HEPIA a planché sur Gare-Lac pendant qu'un master en développement territorial de l'UNIGE-HEPIA a travaillé

sur Yverdon-Sud. Ces démarches visent à accroître le contact avec les jeunes générations de planificateur·trices, en permettant également de mieux faire comprendre le travail mené par le Service de l'urbanisme et par les autres services communaux.

Filière police des constructions

Nouvelle procédure en matière de demande de permis de construire

Suite à la modification de l'article 73 du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC), un changement de procédure de transmission des demandes de permis de construire entre les communes et le Canton est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Les demandes de permis de

construire sont dorénavant uniquement transmises en version électronique au Canton par la Police des constructions. Cette nouvelle procédure vise à faciliter la transmission des dossiers et leur traitement entre les différentes entités concernées.

Nouvelle page internet de la Police des constructions

Afin de mieux informer le public, la page internet de la Police des constructions a été repensée notamment avec la mise à disposition d'une brochure d'aide à la détermination des divers types de procédures à entreprendre pour les habitant·es d'Yverdon-les-Bains désireux de

transformer, aménager ou construire sur leur propriété. Une synthèse des diverses procédures est disponible sous la forme d'une brochure illustrée à télécharger sur le site internet de la Ville et disponible en format papier à la réception de la Police des constructions.

Filière planification et aménagements urbains

Au cours de l'année 2022, la filière a poursuivi le pilotage d'une trentaine de projets aboutissant à des réalisations et des avancées importantes pour certains. En outre, elle continue à participer aux groupes de travail d'une autre trentaine de projets pilotés par d'autres services.

La cour d'école de la Villette, inaugurée partiellement, est une réalisation qui a bénéficié d'une subvention de la Fondation Roger Federer qui a pour ambition de favoriser le mouvement chez les enfants ainsi que la présence de la nature dans les cours d'écoles.

Le projet interservices «Un espace public à moins de 5 minutes de chaque Yverdonnois·e», dont l'objectif est d'intégrer « mouvement, culture, nature et cohésion sociale » dans tous les espaces publics de la ville a proposé une démarche participative dans l'ensemble des

quartiers de la ville en juin 2022. Cette démarche a permis de récolter l'avis de la population sur les espaces publics à améliorer.

Dans le cadre du projet de parc intergénérationnel aux Quatre-Marronniers, une convention a été signée en juin 2022 avec la Fondation Hopp-La, qui met à disposition ses connaissances techniques, son réseau, ainsi qu'un soutien financier à hauteur de 60'000 francs. En échange, la commune s'engage à constituer un groupe de travail interservices et fédérant des acteurs externes ainsi qu'à mener une démarche participative ambitieuse.

Une vision directrice sur les Rives du Lac a été élaborée avec tous les services de la Ville et des partenaires externes (Canton, associations d'intérêt, etc.) ; elle a fait ressortir les grands enjeux pour le futur des rives et permis d'identifier des

mesures nécessaires pour renforcer les usages et faciliter la gestion de l'espace, notamment sur le secteur plage qui sera réaménagé à l'horizon 2025. Plusieurs études préliminaires ont été lancées pour ce secteur (étude sociologique, étude de la qualité de l'espace, étude historique) et le crédit d'étude voté.

Le plan d'affectation de l'Ancien-Stand a reçu un retour positif du Canton au stade de l'examen préalable. C'est un pas décisif pour concrétiser l'ambition de la Municipalité de réaliser des éco-quartiers à proximité de la gare.

La filière a poursuivi, en partenariat avec les autres services communaux, son travail de renforcement du cadre de planification du périmètre Gare-Lac, précisant notamment les conditions de développement qui devront être prises en compte par les investisseurs privés. Le projet est entré en phase opérationnelle et pour assurer la poursuite du soutien cantonal (subventions, facilitations des procédures), un nouveau cadre de partenariat est formalisé avec la signature du document « Site stratégique de Gare-Lac, mise en œuvre d'un écoquartier, premier addenda au document cadre ».

Le groupe de travail interservices, mis en place pour renforcer la planification du Parc scientifique et technique (PST) et accompagner son évolution a élaboré une vision directrice, pour compléter les indications du Plan partiel d'affectation (PPA), notamment sur la qualité et la

cohérence des espaces publics.

Les réflexions menées par les CFF et le Canton, avec l'appui de la filière, concernant le périmètre des ateliers CFF, a confirmé leur implantation dans la commune. Le site sera densifié pour y accueillir plus d'emplois.

L'élaboration de la politique foncière communale a franchi une première étape de diagnostic des potentiels de développement urbain, analysé sous l'angle des logements, des emplois et des équipements publics. Le Conseil communal a validé un préavis pour financer le développement des études.

La filière a lancé, en étroite collaboration avec la Police des constructions et le Service des travaux et de l'environnement, une démarche pilote pour vérifier les compensations effectuées par les privés ayant abattu des arbres en 2017. Cette étape permettra à terme de renforcer les dispositions de protection des arbres à l'échelle communale. Elle participe à l'élaboration du projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) piloté par le Bureau d'agglomération.

Enfin, les dossiers de révision du Plan directeur communal et du Plan d'affectation communal ont pu être avancés de manière à être déposés à l'examen préalable en 2023. Le Plan d'affectation du redimensionnement des villages de Gressy-Sermuz a reçu un retour positif d'examen préalable par le Canton.

DÉTAILS DES ACTIVITÉS

Réalisations, projets, statistiques

Filière administration

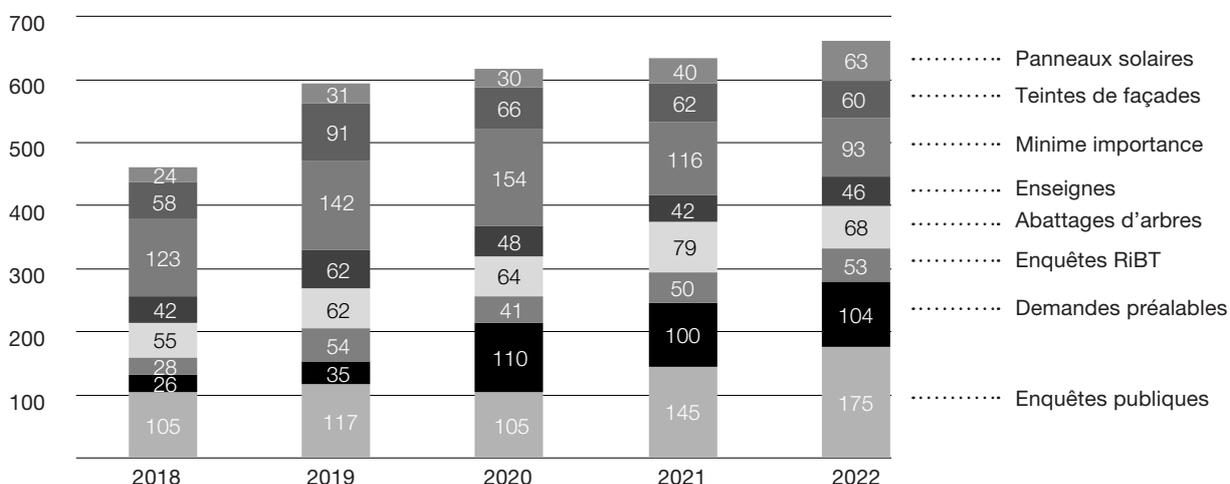
- Gestion courante des activités administratives, RH et financières du service.
- Traitement de 62 rapports, 11 notes et quatre préavis à la Municipalité.
- Traitement de 211 rapports pour la Commission des constructions.
- Poursuite des efforts en termes de digitalisation du service, notamment via la refonte totale de l'organisation du système d'archivage.
- Organisation du cycle de conférences du service.
- Organisation d'événements divers.

Filière police des constructions

Les crises successives n'ont pas freiné l'engouement pour les travaux de transformation, d'aménagement ou de construction. L'enthousiasme pour les installations solaires et les pompes à chaleur est significatif avec un total de 93 demandes (55 en 2021 et 35 en 2020). Le nombre total de dossiers toutes procédures confondues poursuit sa croissance avec un total de 662 (634 en 2021). Les dossiers d'enquête culminent à 175 reçus contre 145 en 2021, soit une augmentation de 20%.

La filière propose de distinguer la procédure liée à l'installation des panneaux solaires. Depuis novembre 2022, seul un formulaire d'annonce d'installation suffit. Le Service de l'urbanisme, lequel dispose dorénavant d'une délégation de compétence pour ces décisions. Il rend des décisions uniquement sur les objets recensés en note 1 et 2 ou situés dans un périmètre ISOS A. Cela induit une diminution du nombre de dossiers de minime importance et un important gain de temps dans la procédure.

Nombre de dossiers reçus par nature



Œuvrant comme un bureau technique, la filière a traité 53 demandes de permis de construire (50 en 2021 et 41 en 2020) pour les cinq communes faisant partie du RiBT (Chamblon,

Champvent, Cheseaux-Noréaz, Method et Treykovagnes).

Dispenses d'enquête

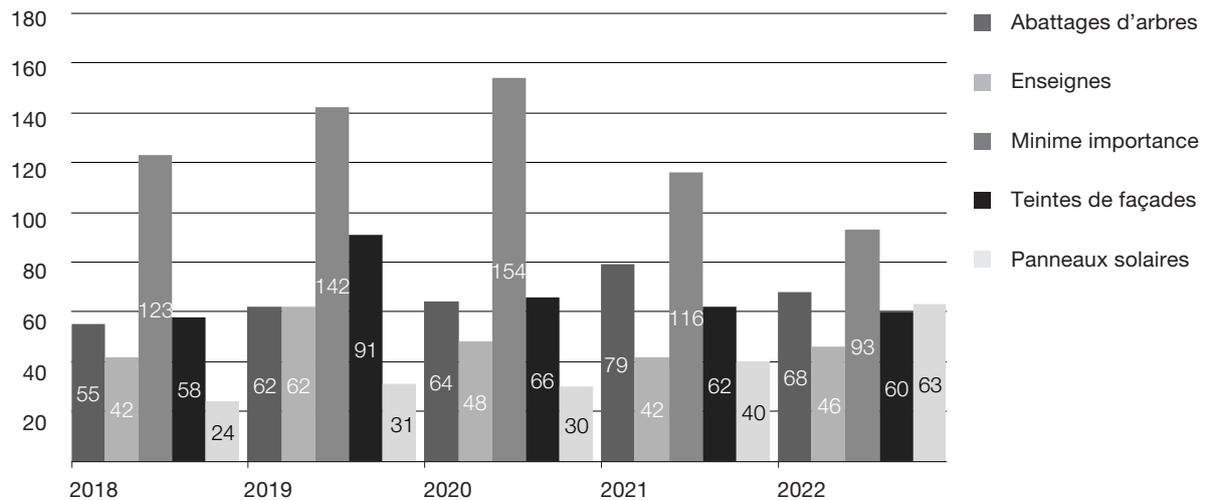
Hormis le nombre de dossiers d'enquête, porté notamment par l'installation de pompes à chaleur, le nombre de dossiers traitant d'abattages d'arbres, de teintes de façade, d'enseignes ou de travaux de minime importance a peu fluctué.

Le nombre de demandes de travaux de minime importance s'est stabilisé avec des chiffres proches d'avant la crise sanitaire avec 156 dossiers (156 en 2021, 184 en 2020).

La filière a traité 68 demandes d'abattage d'arbres provenant pour deux tiers de privés (50 demandes). Sur ce total, deux ont été refusées. Il est à préciser que ces demandes portent sur l'abattage de 56 arbres sur le territoire commu-

nal (87 en 2021) et de 59 arbres sur les parcelles privées (80 en 2021). L'ensemble de ces demandes a été examiné par le responsable communal des espaces verts et des compensations ont été déterminées au cas par cas.

Nombre de dossiers dispensés d'enquête reçus

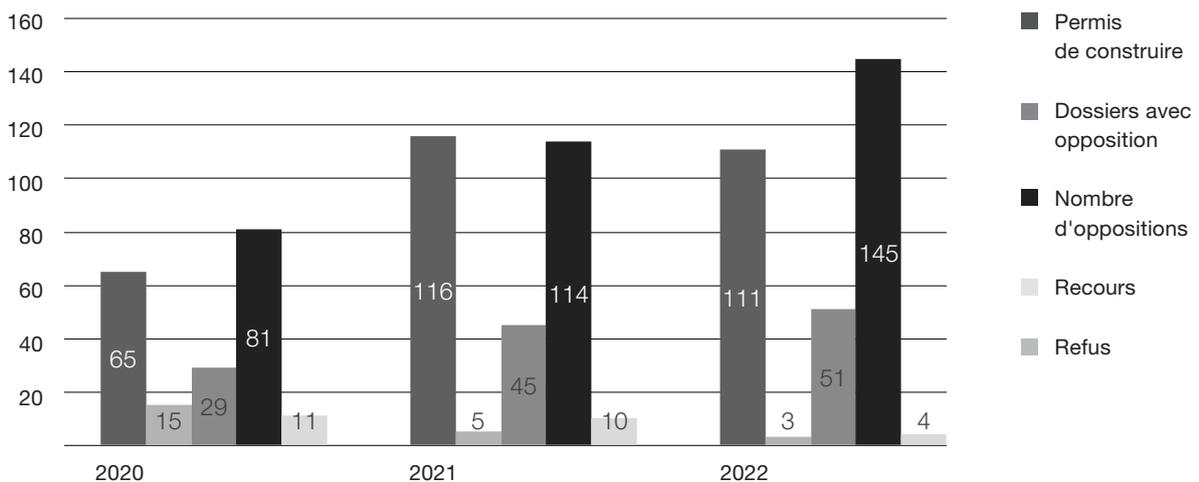


Dossiers ayant fait l'objet d'oppositions

111 dossiers ont fait l'objet d'un permis de construire et de trois refus (contre 116 et cinq en 2021). Il apparaît donc une stabilité dans le traitement des dossiers. De ces 111 dossiers, 51 ont soulevé des oppositions (45 en 2021), totalisant 145 lettres d'oppositions (114 en 2021). Cette augmentation concerne essentiellement des projets de démolitions et constructions d'immeuble de plusieurs appartements comprenant entre cinq et 12 oppositions, huit projets de construc-

tions d'immeubles (sept en 2021) totalisent à eux seuls 56 oppositions, soit un tiers du total de lettres (51 en 2021). Si les quartiers impactés par ces projets diffèrent entre 2021 et 2022, les voisins concernés soulèvent les mêmes griefs. L'intégration des constructions, le nombre de places de parc, l'abattage des arbres et les nuisances des installations techniques sont les principaux motifs d'oppositions.

Nombre de décisions rendues et oppositions



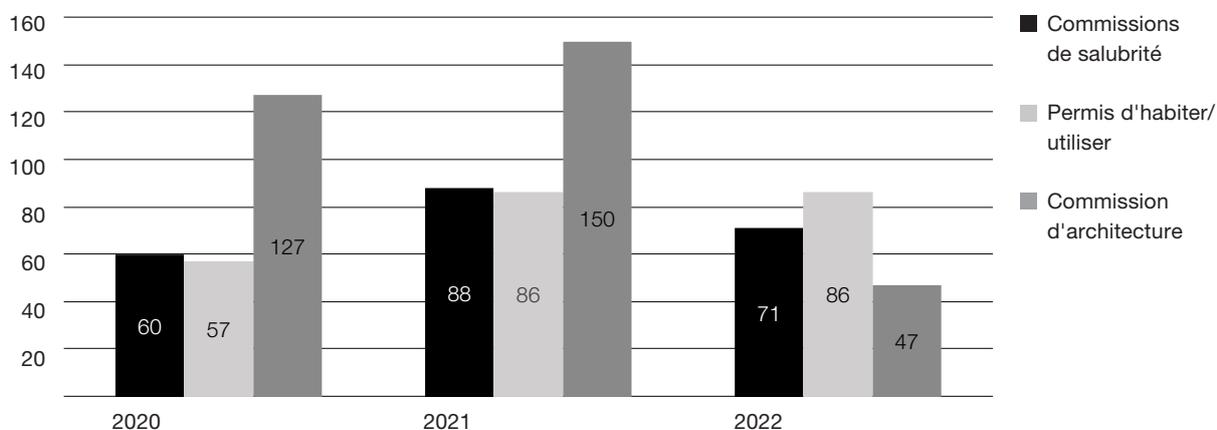
Commissions

Succédant à la Commission des constructions, la Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage poursuit l'examen de dossiers ayant un impact sur le territoire communal. Ce sont 47 dossiers qui ont passé sous les yeux des experts, lesquels ont porté un regard critique sur plusieurs aspects, notamment l'intégration du projet dans son environnement, la qualité des aménagements extérieurs ainsi que le nombre

de places de parc et la circulation générée.

La Commission de salubrité a procédé à 71 visites (88 en 2021). Ces visites ainsi que les documents attendus par la filière ont permis la délivrance de 86 permis d'habiter (86 en 2021). Sur les aspects énergétiques, la filière a procédé à 32 visites (27 en 2021) de chantiers en cours relevant un respect total des aspects énergétiques exigés lors du permis de construire.

Commission de salubrité et d'architecture

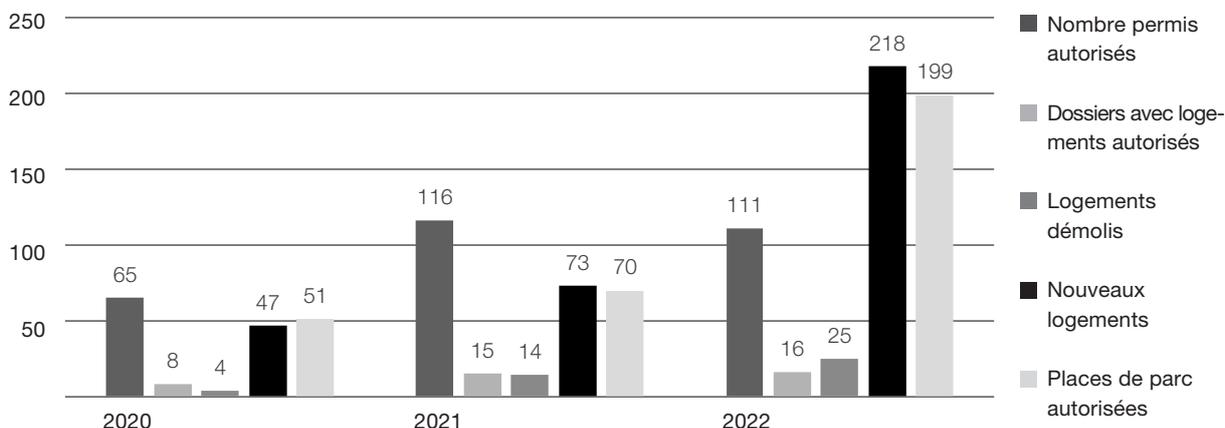


Nouveaux logements

Le nombre de dossiers portant sur la création de nouveaux logements est faible, en comparaison du nombre de dossiers traités. En 2022, sur les 111 permis octroyés, 16 concernent la création de logements. 25 logements ont été démolis pour permettre la construction de 218 nouveaux

logements. Ces nouveaux logements induisent la création de 199 places de parc (souterraines et extérieures). Le nouveau quartier de Clendy-Dessous totalise à lui seul la création de 154 logements et 169 places de stationnement.

Dossiers avec création de logements



Simplification des procédures

Diverses affaires récentes ont laissé apparaître que la manière dont les décisions en matière de police des constructions étaient rendues méritaient un éclaircissement. Les délégations de compétences prises par le passé n'étant pas assez précises, il s'est avéré nécessaire de procéder à une réédition des délégations. En substance, la Municipalité a délégué à son Service de l'urbanisme la compétence des cas bagatelles lorsqu'ils aboutissent à une décision favorable et maintient la compétence à la Municipalité lorsqu'il s'agit de refus. Le service dispose depuis juin 2022 d'une délégation de compétence de la Municipalité pour rendre des décisions favorables portant sur les procédures dispensées d'enquête publique (travaux de minime importance, abattage d'arbres, teinte de façade, en-

seigne), la prolongation de validité d'un permis de construire, l'arrêt des travaux, la délivrance d'un permis d'habiter et le fractionnement. En outre, les permis de construire portant sur un assainissement énergétique ou l'installation d'une pompe à chaleur sont également de compétence du Service de l'urbanisme, ceci afin de faciliter et écourter la procédure.

La procédure pour l'installation des panneaux solaires s'est également simplifiée ; elle est depuis novembre 2022 conforme aux principes présents dans la LAT. Le formulaire d'annonce est suffisant sauf pour les installations situées sur des bâtiments recensés en note 1 et 2 ou situés dans un périmètre ISOS A. Pour ces derniers, la procédure de dispense d'enquête est la règle.

Filière planification et aménagements urbains

Planification intercommunale

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2022, les planifications à l'étude :

Désignation	Communes	Phase du processus
Plan directeur sectoriel des zones d'activités Stratégie de gestion	ADNV	La première phase d'élaboration de la stratégie régionale (diagnostic) est terminée. Le développement de la stratégie s'est poursuivi durant toute l'année 2022. <i>Mandat ADNV + AggloY</i>
Stratégie de priorisation des mesures d'urbanisation	Agglomération	Les communes, le Canton et le Bureau d'agglomération ont validé une stratégie de priorisation des projets en juin 2020. Les chiffres liés à cette stratégie sont révisés chaque année.
Plan d'Agglomération de 4 ^e génération (PA4)	Agglomération	Le PA4 a été transmis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour examen.
Plan d'Agglomération de 5 ^e génération (PA5)	Agglomération	L'élaboration du PA5 a démarré et se poursuivra en 2023.

Planification du territoire communal

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2022, les planifications actuellement à l'étude :

Désignation	Communes	Phase du processus
Plan directeur communal (PDCom) Plan d'affectation communal (PACom)	Toutes	Les éléments du PA4 ont été intégrés et le dossier de révision du PDCom est en cours de finalisation. La révision du PACom est bien avancée. Certaines études doivent être révisées suite à la publication de nouvelles directives cantonales. Il est envisagé d'envoyer les deux dossiers à l'examen préalable des services cantonaux en 2023. <i>PR14.09PR</i>

Désignation	Communes	Phase du processus
Plan directeur localisé (PDL) « Gare –Lac »	Logements, activités, commerces, équipements com- munautaires (bâtiments et espaces publics)	Poursuite de la phase opérationnelle. Un addenda à l'accord-cadre avec le Canton a été signé en 2022 : il permettra d'accompagner la phase opérationnelle avec l'appui du Canton en tant que partenaire facilitateur et avec l'octroi de subventions. <i>PR14.02PR</i>
Plan d'affectation (PA) « Ancien-Stand » (périmètre Gare-Lac)	Logements (70%) et activités	L'élaboration du PA a franchi une étape importante, avec le préavis cantonal positif de l'examen préalable. La mise à l'enquête du PA est prévue en 2023. <i>PR16.11PR + Financement privé (La Poste)</i>
Plans d'affectation (PA) « Pêcheurs I et II » (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	Le PA sera séparé en deux parties ayant des horizons différents : une à court terme (PA Pêcheurs I) et l'autre regroupant les propriétaires souhaitant un statu quo et avec lesquels la réflexion sera reprise à long terme (PA Pêcheurs II). Une réunion avec les propriétaires concernés aura lieu début 2023 pour démarrer l'élaboration des PA. <i>PR16.11PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Sports » (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	La Commune, la DGTL (Aménagement), la DAP (Archéologie) le GOP (Groupe opérationnel des pôles) et l'OFC (Office fédéral de la culture) se sont rencontrés à plusieurs reprises pour identifier les enjeux et les mesures de protection à mettre en place sur le périmètre archéologique UNESCO. Le Canton s'est prononcé formellement à la fin de 2022 sur la faisabilité du PA, sa constructibilité relative aux données énoncées par le PDL en 2015. La partie du PA non concernée par le site palafitte pourra démarrer au premier semestre 2023. <i>PR16.11PR + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Front-Gare » (périmètre Gare-Lac)	Logements, activités, commerces, Musée de la Mode, bibliothèque et espaces publics	Courant 2022, le bureau Contour Gestions de projets SA a défini les étapes et procédures de développement à mettre en œuvre pour élaborer courant 2023 une vision directrice du développement de tout le secteur permettant de développer en priorité des PA sur les parcelles appartenant à la Ville. <i>PR19.30PR et mandat propriétaires privés (La Poste et CFF)</i>
Plan d'affectation (PA) « Place d'Armes »	Espaces publics, places de jeux, équipements culturels et sportifs sur un parking souterrain.	En juin 2021, le Canton a retourné un préavis négatif sur le PA Place d'Armes, demandant notamment des justifications complémentaires sur le nombre de places de stationnement prévues dans le projet de parking souterrain. Un groupe de travail interservices a été mis en place et le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA a été mandaté pour répondre aux demandes de la DGMR. Un rapport de synthèse a été élaboré, permettant à la Municipalité de prendre position sur le dimensionnement du parking souterrain. Cette décision permet de relancer le travail en 2023 avec le partenaire pour le parking souterrain, à coordonner avec le projet des aménagements de surfaces. <i>PR18.26PR. Voir aussi : Réaménagement de la Place d'Armes dans la rubrique «Aménagements urbains et chantiers» ci-après.</i>
Plan d'affectation (PA) « Verdan »	Activités et commerces (85 %), logements et une place publique	Suite à la décision du Conseil communal de non-entrée en matière sur la vente des parcelles communales, le projet a été revu, notamment sur les aspects fonciers. Il est prévu de le déposer à l'examen préalable en 2023. <i>PR15.10PR + Financement privé</i>

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan d'affectation (PA) « Saint-Georges »	Mise en conformité de la situation existante	Le PA a été mis à l'enquête en 2022, une opposition a été formulée à ce jour. Le Conseil communal pourra se prononcer sur son traitement et l'adoption du PA au deuxième semestre 2023. <i>Financement privé</i>
Plan de Quartier (PQ) « Au Pré-du-Canal Ouest » (révision)	Logements, activités et un parc destiné au public	Le propriétaire a manifesté son intérêt de mettre en place un nouveau PA ; il a mandaté le bureau Fischer et Montavon. Les études se poursuivront courant 2023. <i>Préavis 02/2000 + Financement privé</i>
Plan d'affectation (PA)//« Les Isles »	Services communaux STE et SEY, transporteurs Travys et CarPostal	En raison du report du PA « Aux Parties » à après 2030, une nouvelle solution a dû être trouvée pour la relocalisation des installations des services communaux STE et SEY et de CarPostal aujourd'hui localisés sur le site de l'Ancien-Stand. La société Travys, en déficit de surfaces, reste associée à la démarche. Diverses études ont été lancées en 2022 pour affiner les scénarios de relocalisation. Cette phase devrait aboutir à une décision début 2023 et à l'élaboration d'un PA sur le secteur des Isles pour le mettre en conformité avec l'accueil des entités susmentionnées. <i>Financement communal et privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Coteau Est »	Logements, activités, commerces, équipements publics (notamment parcs et bâtiments d'intérêt public)	Les contacts entre la Ville et le syndicat se poursuivent. Une compréhension réciproque du cadre légal a permis d'apaiser les revendications de certains membres du syndicat. <i>Mandat Syndicat Coteau Est</i>
Plan d'affectation (PA) « Aux Parties »	Logements, activités, crèche, commerces et une place publique	Après son report à après 2030, les propriétaires ne se sont pas manifestés. <i>PR10.26PR + financement privé</i>
Plan d'affectation (PA) « Les Roseyres »	Logements, activités, parc et place de rencontre ouverts au public	Après son report à après 2030, le développeur immobilier Steiner SA a réagi par la voie légale, en demandant une procédure de médiation. La médiation s'est déroulée en 2021 et n'a abouti à aucun accord. Fin 2022, Steiner SA a indiqué son intention de poursuivre les démarches juridiques à l'encontre de la commune pour tenter d'obtenir des dommages et intérêts. Celles-ci se concrétiseront en 2023. Une analyse juridique a montré que l'action juridique initiée par Steiner SA a peu de chances d'aboutir. <i>Financement privé</i>
Plan d'affectation « Gressy – Sermuz »	Zones pouvant accueillir de l'habitat	Le plan d'affectation a été déposé à l'examen préalable courant 2022, proposant un redimensionnement de la zone à bâtir, conformément aux demandes cantonales. Le Canton a rendu son préavis positif. La mise à l'enquête du PA est prévue courant 2023. <i>Financement communal</i>
Plan partiel d'affectation (PPA) « PST/Y-PARC »	Activités	Un groupe de travail interservices a été mis en place, avec participation ponctuelle d'Y-PARC, afin de garantir la cohérence et la qualité du développement du parc, notamment en ce qui concerne les espaces publics, la mobilité et les espaces verts. Une vision directrice de la mobilité et de l'aménagement a été élaborée dans ce cadre afin de compléter et renforcer les dispositions en vigueur dans le PPA et permettre un développement cohérent du site dans l'avenir. Par ailleurs, la Ville a signé une convention avec la FVE pour que celle-ci honore ses engagements en finançant un franchissement de l'APA à hauteur de 1 million de francs. Cette convention permet de démarrer le projet d'une place publique au PST, avec une liaison efficace entre cette place et le site d'EXPLORiT.

Désignation	Affectation	Phase du processus
Politique foncière communale		Suite à la non-entrée en matière du Conseil communal sur la vente des terrains de la Ville situés dans le périmètre du PA Verdand, la Municipalité a confié à URB la tâche de mettre en place une politique foncière pour la ville d'Yverdon-les-Bains. URB a mis en place un groupe de travail interservices et a choisi, en collaboration avec ce groupe, un mandataire pour élaborer la politique foncière communale : le bureau CBRE, qui a réalisé ce type de document pour de nombreuses autres communes. Le Conseil communal a validé un préavis pour financer le développement des études. Une première étape de diagnostic des potentiels de développement urbain a été menée en 2022, analysée sous l'angle des logements, des emplois et des équipements publics.

Aménagements urbains et chantiers

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2022, les projets d'aménagement actuellement en cours :

Désignation	Communes	Phase du processus
Réaménagement de la Place d'Armes (et réalisation du parking souterrain)	Espaces publics, places de jeux, équipements culturels et sportifs sur un parking souterrain.	Le préavis cantonal négatif reçu à l'été 2021 a nécessité de se reconcentrer sur le dimensionnement du parking souterrain et la justification des 1000 places de stationnement (voir ci-dessus, rubrique planification Place d'Armes). Les projets connexes dépendant directement de la légalisation du sol via le Plan d'affectation, leur développement et le travail par et avec les mandataires ont dû être mis en attente. Sur la base des négociations à venir avec le partenaire privé, le calendrier de projet pourra être mis à jour. <i>PR18.26PR. Voir aussi: PA «Place d'Armes» dans la rubrique «Planification du territoire communal» ci-avant.</i>
Mobilité douce - voie de raccordement Clendy	Assainissement de l'ancienne voie de raccordement de Clendy et aménagement d'un chemin de mobilité douce.	Le projet est en cours; les oppositions ont été levées en 2022. Réalisation prévue en 2023. <i>Financement communal et AggloY</i>
Projet «Cours d'école de qualité - espaces publics vivants»	Réaménagement de la cour d'école de la Villette	La cour d'école du Collège de la Villette a été partiellement réalisée en 2022, avec le soutien de la Fondation Roger Federer. À la demande du Conseil des élèves, une table de ping-pong a été installée à Léon-Michaud. Une boîte de jeux Kukuk a été livrée et est installée au Collège Prés-du-Lac. Elle a vocation à tourner sur différents sites. <i>Financement communal et subventions</i>
Projet-modèle « Un espace public à moins de 5 minutes de chaque Yverdonnois-e »	Création d'un réseau d'espaces publics de proximité dense et de qualité	Ce projet-modèle, qui durera jusqu'en 2024, est soutenu par la Confédération. La phase initiale «Objectif et stratégie» a été achevée et validée par la Municipalité. La phase 2 s'est déployée en 2022, avec une démarche participative à grande échelle au printemps. Les résultats de cette démarche sont en cours d'analyse et seront communiqués au printemps 2023. A l'automne, le groupe de travail a développé la stratégie de déploiement. L'objectif est de définir une stratégie d'amélioration du réseau des espaces publics de proximité et de choisir les trois à cinq sites pilotes. À terme, la démarche donnera lieu à un Plan directeur des espaces publics communaux et une série de réalisations sur le terrain. <i>Financement communal et fédéral</i>

Désignation	Affectation	Phase du processus
Requalification de la Rue Clendy-Dessous	Création d'une zone de rencontre 20 km/h et de la mise en séparatif des équipements souterrains	Les études sont en cours, pilotées par URB, en étroite collaboration avec MOB, STE et SEY. Il est attendu que ces travaux soient coordonnés avec ceux de la construction des immeubles du PQ Clendy-Dessous (planifié sur les années 2023 à 2025). <i>PR20.23PR + financement privé</i>
Place des Foulques	Réaménagement modeste de la place	Un projet de réaménagement léger de la place a été dessiné par STE-URB (plantations d'arbres, prairie fleurie, table de pique-nique) et doit être réalisé à l'automne 2023.
Urbanisme tactique	Achat de mobilier léger & installation de vestiaires	Pour répondre à des demandes venant des habitant·es, deux projets d'urbanismes tactiques sont menés : <ul style="list-style-type: none"> • Secteur plage: mise à disposition de vestiaires pour les nageurs. Installation : printemps 2023. • Quartiers: achat de mobilier léger (chaises, tables, parasols) qui sera mis à disposition de groupes d'utilisateurs constitués sur la base d'un contrat de gestion du mobilier. Installation: printemps 2023. Lieu(x): à définir avec URB et JECOS.